



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 08-2020

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2021 aux Maire et Adjointes

Vu le projet de budget pour l'année 2021,

Vu le rapport de la commission des finances du 2 novembre 2020,

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire

Le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le 10 novembre 2020,

D É C I D E (à la majorité simple)

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 44'400.- et aux Adjointes à CHF 30'000.- chacun, soit un total de CHF 104'400.-.
2. De porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 012.30.

Le délai référendaire expire le 11 janvier 2021

Avusy, le 18 novembre 2020.